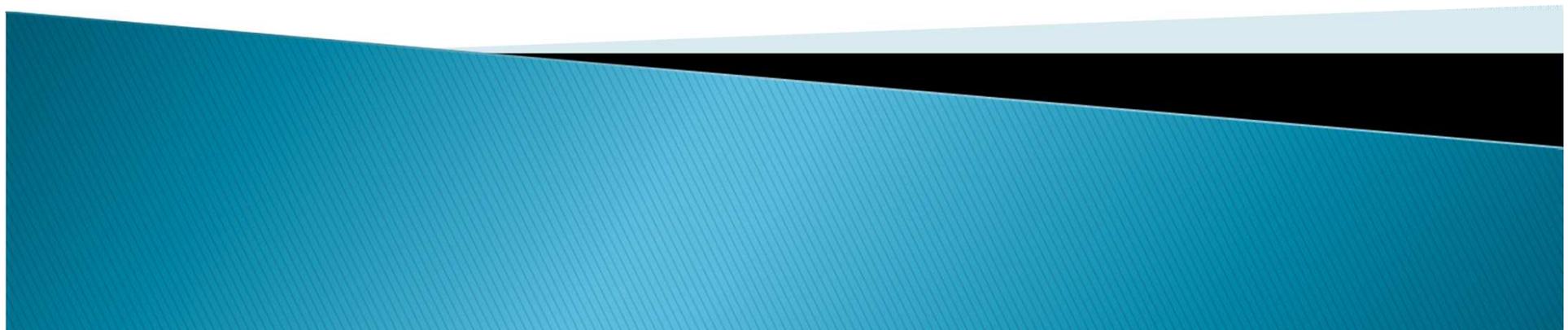


# Commission paritaire locale des transporteurs

17 mai 2022



# Ordre du jour

- ▶ Désignation Président et Vice-Président
- ▶ Désignation des membres de la commission des pénalités
- ▶ Approbation du PV du 16 novembre 2021
- ▶ Analyse des dépenses de santé au 28 février 2022
- ▶ Actualités réglementaires et conventionnelles
  - ▶ Avenant 10: aide à l'équipement/ SEFI
  - ▶ Versement de l'aide exceptionnelle 2022 aux entreprises de transport sanitaire (accompagnement mesures salariales « NAO »)
  - ▶ Versement aide transitoire (réforme TUPH)
- ▶ Actualités locales et régionales
  - ▶ Action de gestion du risque : travaux en cours
    - ▶ Prescription de transport (action 2022 établissement+ relais MSA)
- ▶ Points divers
  - ▶ Numérique en santé
  - ▶ Qualité de la facturation / Délai de paiement
  - ▶ Adresse de contact CPAM 70 notamment DAP

# Statistiques de dépenses

## Activité des transports sanitaires libéraux 2021

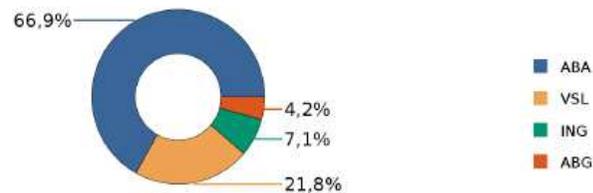
Transports sanitaires remboursés entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

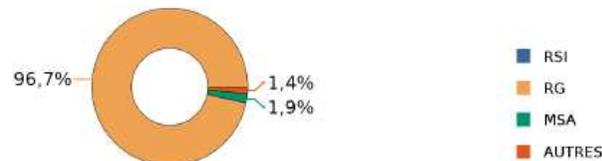
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Ambulances agréées (ABA)	3 966 632	26,7%	89 845	34,7%		NS	45 115	-47,8%	4 101 592	24,8%	20,0%	17,9%
Ambulances agréées de garde (ABG)	248 643	9,9%	3 568	-4,3%		NS	4 492	4,5%	256 703	9,5%	-3,2%	1,3%
Véhicules sanitaires légers (VSL)	1 295 220	21,3%	14 585	15,0%		NS	29 453	74,3%	1 339 257	21,9%	21,4%	18,7%
<b>Total (Hors ING)</b>	<b>5 510 495</b>	<b>24,5%</b>	<b>107 998</b>	<b>29,9%</b>		<b>NS</b>	<b>79 060</b>	<b>-26,5%</b>	<b>5 697 552</b>	<b>23,3%</b>	<b>19,6%</b>	<b>17,8%</b>
Indemnités de garde ambulancière (ING)									434 230	-2,3%	-3,7%	-2,2%
<b>Total</b>	<b>5 510 495</b>	<b>24,5%</b>	<b>107 998</b>	<b>29,9%</b>		<b>NS</b>	<b>79 060</b>	<b>-26,5%</b>	<b>6 131 782</b>	<b>21,1%</b>	<b>17,8%</b>	<b>16,7%</b>

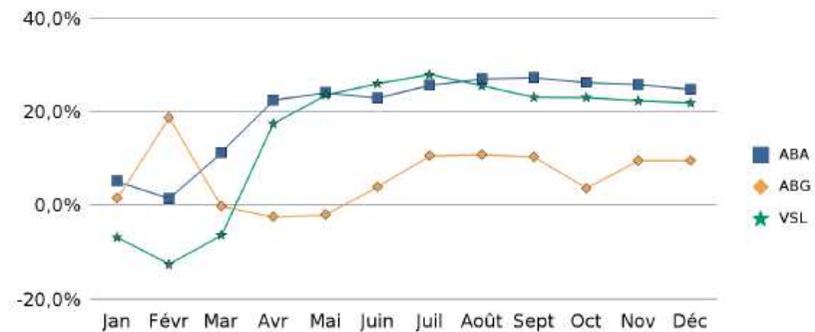
Répartition des montants par prestation



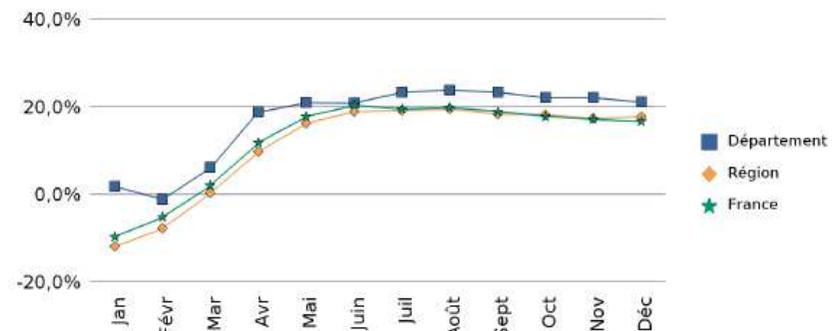
Répartition des montants par régime



Evolution des montants par prestation (PCAP)



Evolution des montants (PCAP) - total poste



# Statistiques de dépenses

## Activité des transports sanitaires libéraux 28 février 2022

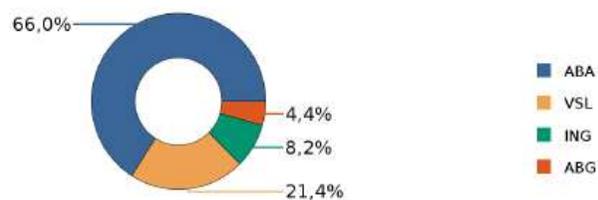
Transports sanitaires remboursés entre le 01/01/2022 et le 28/02/2022

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

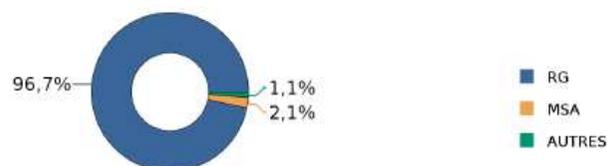
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Ambulances agréées (ABA)	629 947	13,6%	15 395	22,4%			6 484	80,0%	651 826	14,3%	14,9%	10,8%
Ambulances agréées de garde (ABG)	42 037	4,3%	844	20,7%			903	79,0%	43 784	5,5%	12,4%	7,9%
Véhicules sanitaires légers (VSL)	205 394	8,8%	2 929	71,9%			2 982	-54,0%	211 305	7,3%	17,3%	12,2%
<b>Total (Hors ING)</b>	<b>877 378</b>	<b>12,0%</b>	<b>19 168</b>	<b>27,9%</b>			<b>10 368</b>	<b>-2,0%</b>	<b>906 915</b>	<b>12,1%</b>	<b>15,8%</b>	<b>11,2%</b>
Indemnités de garde ambulancière (ING)									80 618	2,6%	-1,7%	2,1%
<b>Total</b>	<b>877 378</b>	<b>12,0%</b>	<b>19 168</b>	<b>27,9%</b>			<b>10 368</b>	<b>-2,0%</b>	<b>987 533</b>	<b>11,3%</b>	<b>14,5%</b>	<b>10,7%</b>

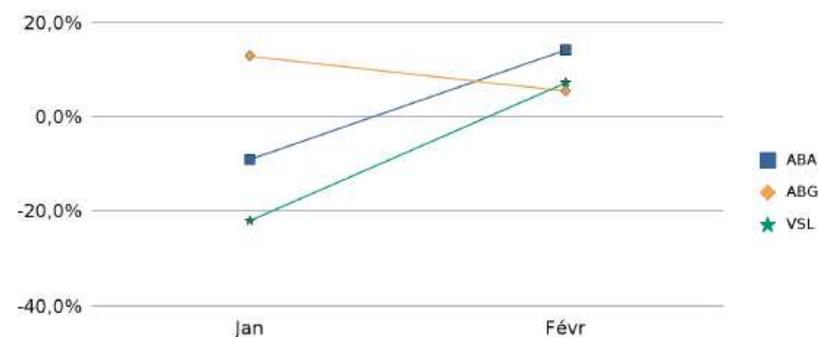
Répartition des montants par prestation



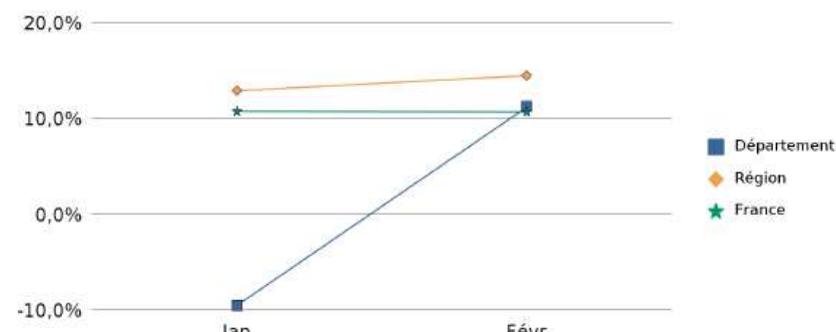
Répartition des montants par régime



Evolution des montants par prestation (PCAP)



Evolution des montants (PCAP) - total poste



# Statistiques de dépenses

## Activité des transports non sanitaires 2021

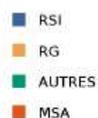
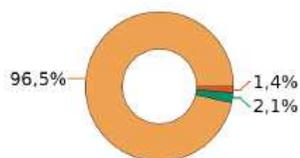
Transports en taxi remboursés entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

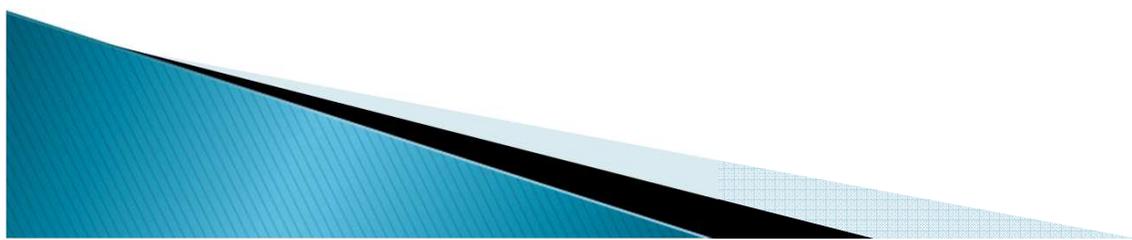
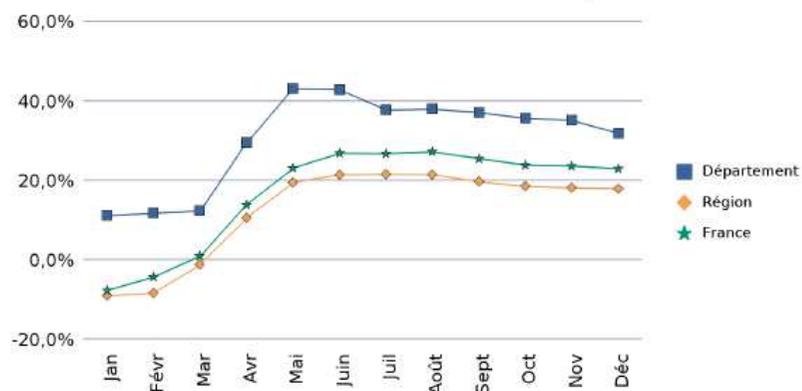
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Taxis	3 311 420	33,6%	48 259	-2,9%		NS	72 949	8,8%	3 432 628	31,9%	17,9%	23,0%

Répartition des montants par régime



Evolution des montants (PCAP) - total poste



# Statistiques de dépenses

## Activité des transports non sanitaires 28 février 2022

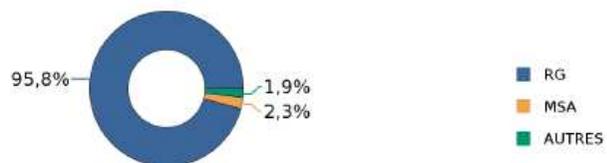
Transports en taxi remboursés entre le 01/01/2022 et le 28/02/2022

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

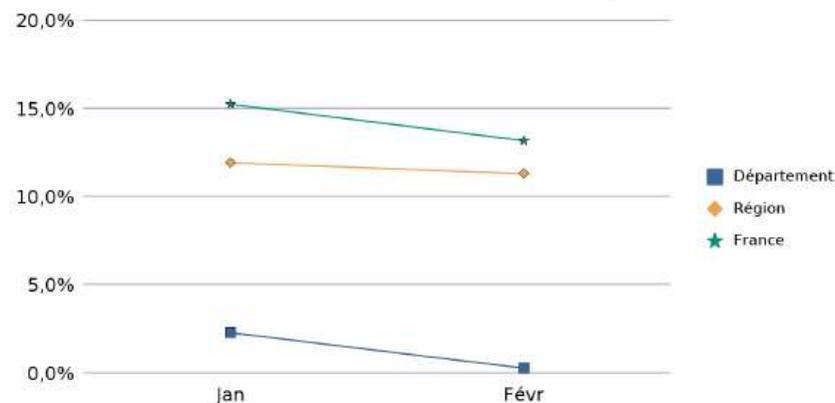
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Taxis	492 835	-0,1%	11 852	24,2%			9 527	-4,5%	514 214	0,3%	11,3%	13,2%

Répartition des montants par régime



Evolution des montants (PCAP) - total poste



# ACTUALITÉS NATIONALES



# Déclaration indicateurs « aide à l'équipement »

L'avenant 10 à la convention nationale des transporteurs sanitaires prévoit le paiement d'une aide à l'équipement, sous réserve du respect de deux indicateurs et d'un indicateur complémentaire.

Les deux premiers indicateurs sont déclaratifs (indicateurs A et B) et indépendants l'un de l'autre.

Vous devez saisir **vos indicateurs déclaratifs jusqu'au 30 mai 2022** sur votre amelipro :

Activités > Ma Convention > Ma déclaration > Déclarer mes indicateurs

Indicateur A/ SEFI: Vous n'avez aucun justificatif à fournir pour cet indicateur

Indicateur B/ Logiciel couplé avec boîtier GPS/ signataire option conventionnelle (pré renseigné par AM):

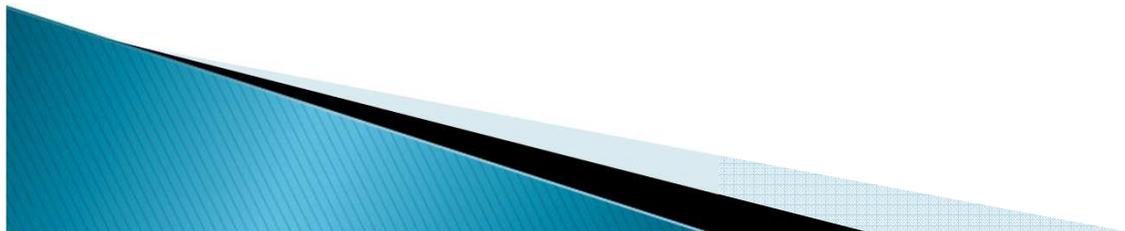
Vous devez transmettre à la caisse primaire un des justificatifs suivant émis par votre éditeur de logiciel

- o Soit une facture d'achat
- o Soit un bon de commande
- o Soit une attestation

Le justificatif doit mentionner :

- o Le nom de l'éditeur du logiciel
- o Le nom du logiciel
- o La date de son acquisition
- o Le numéro de série du GPS pour chacun des véhicules équipés

**Un mailing CNAM vous a été adressé et une relance est également prévue**



# SEFI transporteur: la géolocalisation

L'avenant 10 a rendu obligatoire le recours à SEFI pour la facturation excepté si l'outil est non accessible ce qui reste à la marge.

En 2022, SEFI a intégré le dispositif de géolocalisation qui existait depuis 2015 pour la norme de facturation B2.

L'avenant n°10 à la convention nationale des transporteurs sanitaires privés incite les transporteurs sanitaires à s'équiper d'un logiciel certifié par l'Assurance Maladie fiabilisant la facture en intégrant un système de GPS pour facturer les kms parcourus et en complétant la facture de l'heure de prise en charge et d'arrivée.

## Qu'est ce que la géolocalisation?

- Dispositif de prise en charge des patients reposant sur un matériel de positionnement et de trajet du véhicule par satellite de type GPS.
- Toute entreprise de TS équipée d'un GPS peut alors s'engager à transmettre ses données géolocalisées via un dispositif informatique.

## Quel intérêt à recourir à la géolocalisation?

- une facture fiabilisée
- un allègement du remplissage de la facture
- la perception d'une aide à l'équipement

### A NOTER :

En leur qualité d'employeur, les entreprises de TS qui optent pour la mise en place d'une solution de géolocalisation doivent réaliser des démarches en matière de protection des données.

Depuis mai 2018 : le système de géolocalisation doit simplement être inscrit au registre des activités de traitement tenu par l'employeur.

## SEFI transporteur: les évolutions à venir

La réforme des TUPH visant à revoir le modèle économique des gardes ambulancières est issue des négociations de l'avenant n°10.

SEFi TS ne permet ni la facturation des gardes ambulancières, ni des TUPH à ce jour.

Les évolutions techniques nécessaires à ce nouveau modèle de facturation sont en cours d'étude. [Cette intégration via SEFI va être prochainement inclus](#)

Aujourd'hui, ces prestations sont facturables uniquement via la B2.



# Versement de l'aide exceptionnelle 2022 aux entreprises de transport sanitaire (accompagnement mesures salariales « NAO »)

En contrepartie de l'effort important déjà consenti par les employeurs s'agissant de la protection sociale complémentaire des salariés et face à une hausse importante de l'inflation et des coûts spécifiques du transport sanitaire, le gouvernement a décidé d'attribuer aux entreprises en 2022 une nouvelle aide exceptionnelle, en accompagnement des négociations annuelles obligatoires du secteur.

Le versement est opéré en 2 phases:

- 20% au prorata du chiffre d'affaire AM fin avril/ début mai
- 80% sur la base du nombre de VSL et d'ambulances fin mai / début juin

l'ensemble des sociétés a été concerné par ce versement dont le montant total s'élève à 26 654€ €

Le paiement a été réalisé le 04/05/2022



# Versement aide exceptionnelle n°3 2022 et aide transitoire TUPH

- Dans l'attente de la réforme de la garde ambulancière, il a été décidé de verser aux transporteurs sanitaires une aide transitoire.

l'ensemble des sociétés a été concerné par ce 16<sup>ème</sup> versement dont le montant total s'élève à 31 442,20€ et a été versé le 19 avril 2022.

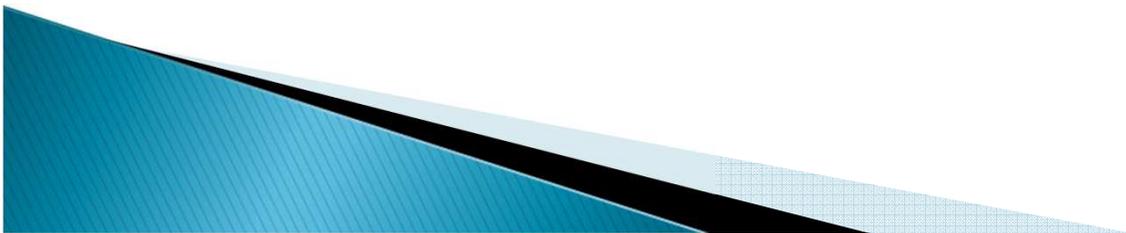
Les courriers ont été envoyés le 26/04/2022.

- Une 3<sup>ème</sup> aide exceptionnelle dans le cadre de la réforme TUPH a été versée fin avril

L'aide s'élève à 37 459€ et a concerné l'ensemble des sociétés



# Actualités locales et régionales



# Action de gestion du risque

Au titre de l'année 2022, différentes actions vont être déclinées:

- Contrôle national facturation transport
- Action en matière de qualité de la prescription de transport ainsi que sa rédaction en amont du transport (en lien avec notre échange sur la PMT à priori)
  - Dans ce contexte, une action de sensibilisation sur la PMT à priori va être réalisée à l'attention des établissements de santé
  - Une sensibilisation va également être opérée à l'occasion de notre rencontre dans le cadre du CAQES
  - Enfin, dans le cadre du CAQES, des objectifs en matière de transports seront négociés avec l'HNFC



# Questions diverses



# Numérique en santé

- *Taux de télétransmission* à mars 2022: 99.88% (+0,2%)
- *SEFI* : 6 transporteurs sont équipés et l'utilisent soit l'ensemble à fin mars 22
- *PEC+*: 5 sociétés utilisent PEC+ soit 83,33% contre 2 seulement à fin janvier 21



# Remboursement/ qualité de la facturation

## ▶ Délai de paiement

Sur la période d'octobre 21 à mars 2022, le délai moyen de mandatement est de 3 jours. Variable comprise entre 3 et 4 jours (octobre/ février) – similaire à la période précédente

Taux de factures non payées: **0,99%** en moyenne avec des écarts compris entre 0,66% (oct.) et 1,11% (nov.) soit en dessous de la période précédente où le taux moyen était de 1,58% en moyenne

## ▶ Typologie des principaux rejets: octobre 21 à mars 22 (sur 27 082 factures)

- ▶ L'exonération du ticket modérateur est absente du référentiel bénéficiaire (111 factures >< 78): L'exonération télétransmise n'existe pas dans nos fichiers
- ▶ L'assuré est absent de notre référentiel (53 factures >< 42): Le numéro d'immatriculation télétransmis n'est pas référencé dans nos bases
- ▶ Le taux de remboursement demandé est différent du taux de remboursement calculé ( 24 factures >< 16 ): Ce rejet est généré dès que le taux télétransmis ne correspond pas à celui calculé avec les informations télétransmises (code d'exonération du régime local...ex. Régime local)
- ▶ L'établissement prescripteur est inconnu au fichier national des établissements (34 factures >< 28 ) : erreur de saisie du prescripteur

**Principaux motifs en lien avec les droits pouvant être évités grâce à PEC+ – reste encore 1 société non utilisatrice**

**Même constat lors des 3 dernières commissions.**

## Adresse de contact CPAM 70 DAP

Veillez trouver ci-dessous un rappel des adresses mails actualisées dans le cadre de la gestion des transports:

- Circuits pour les demandes d'Accord Préalable : DAP urgente (dès lors que le prescripteur le mentionne sur la DAP qui vaut PMT) : [service.transports.cpam-haute-saone@assurance-maladie.fr](mailto:service.transports.cpam-haute-saone@assurance-maladie.fr)



# Mesures dérogatoires transport partagés

Pour faire suite à vos questionnements, je vous informe que les consignes CNAM n'ont pas évolué en matière de transport partagés:

**2. Transport partagé** ([Fiche Ministérielle: Lignes directrices pour les transporteurs sanitaires dans le cadre de la gestion de crise sanitaire Covid-19 – actualité ameli-Réseau du 24/04/2020](#) + [MAJ de ces consignes après le déconfinement - 28/05/2020](#) + [MAJ du 12/06/2020](#))

Le transport partagé est suspendu pendant l'épidémie de COVID-19 et le demeure pendant la première phase du déconfinement (Consignes ministérielles du 28/05/2020)

**Evolution des consignes ministérielles au 12/06/2020** (FAQ Transport onglet « Lisez-moi » + Q43-44-74+ ces dispositions sont toujours d'actualité dans le cadre de la 2<sup>nd</sup>e vague FAQ Transport Covid 2<sup>nd</sup>e vague : Q18) : L'interdiction du transport partagé en VSL et en taxi est levée pour les patients ne présentant pas de risque de forme sévère d'infection Covid-19. Pour les patients à risque de forme sévère de Covid-19 le transport partagé en VSL et en taxi reste proscrit jusqu'à nouvel ordre.

C'est au médecin prescripteur de déterminer au regard des pathologies du patient, la possibilité d'un transport partagé. Aussi cette autorisation doit être spécifiée par une prescription médicale qui détermine si le patient est autorisé ou non à partager un transport.

**Position au 07/01/2022** (FAQ Vaccination dépistage du 07/01/2022) : En raison du contexte sanitaire il ne semble pas opportun d'inciter au transport partagé.

## TRANSPORTS

Dérogation
Prise en charge des transports vers les centres de vaccination
Transports des patients pris en charge en réanimation en dehors de leur région d'origine

# Merci de votre attention

Prochaine CPL prévue 15 novembre 2022

9h section sociale

9h30 section professionnelle

